

alors faire étudier les récits de chevalerie, ou encore, le professeur de musique, les chansons de troubadours.

Le suivi de la progression de chaque élève est l'objet d'une responsabilité partagée entre le parent et l'équipe enseignante. Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié. Il est en mesure de présenter l'organisation concrète de l'équipe pédagogique. Les enseignants encadrent vos enfants en s'interrogeant sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et en valorisant leurs réussites.

Une clé en plus

*Les Enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de créer du lien entre les apprentissages. Ils sont une modalité nouvelle d'enseignement des programmes, et sont évalués. Avec la réforme 2016, l'**interdisciplinarité trouve ainsi un cadre réglementaire d'expression.***

DÉCOUVRIR LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Afin de faciliter et de développer des pratiques interdisciplinaires, les nouveaux programmes du collège proposent la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). Deux à trois heures hebdomadaires leur sont consacrées.

Les EPI sont obligatoires pour tous les élèves de la cinquième à la troisième, et donnent lieu à la réalisation d'une production individuelle ou collective. Chaque élève doit pouvoir rendre compte de six EPI au minimum à la fin du Cycle 4, à raison d'au moins deux par an.

Une clé en plus

Trois niveaux d'évaluation sont mis en place pour les EPI.

– Une note chiffrée peut être attribuée par le professeur et prise en compte dans la matière enseignée.

– Une appréciation qui rend compte de l'investissement de l'élève dans le projet est portée sur le bulletin trimestriel par les professeurs en charge de l'EPI.

– Un oral de projet que les élèves de troisième soutiennent dans le cadre du Brevet. Il montre leur capacité à exposer une démarche et des compétences acquises dans le cadre du projet. Cet oral permet d'obtenir 100 points sur les 300 points de l'épreuve finale.

Toutes les disciplines d'enseignement sont susceptibles de contribuer aux EPI. Les heures qui leur sont dévolues sont prises en charge par les enseignants, conformément au projet d'établissement décidé en début d'année et dans le respect des **huit thématiques** interdisciplinaires inscrites dans les programmes :

transition écologique
et développement
durable

corps, santé,
bien-être
et sécurité

culture et création
artistiques

information,
communication,
citoyenneté

sciences,
technologie
et société

langues et cultures
de l'Antiquité

langues et cultures,
étrangères ou
régionales

monde économique
et professionnel

Les EPI vont permettre de :

- créer du lien entre les disciplines en réinvestissant dans l'une ce qui a été appris dans une autre ;
- favoriser les apprentissages des élèves en développant une notion sous des angles différents ;
- ancrer les problématiques dans le réel ;
- diversifier les pratiques d'enseignement.

L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

🕒 En sixième, une séance de 30 minutes sur les 3 heures d'histoire-géographie est consacrée à l'enseignement moral et civique. En cinquième et quatrième, l'enseignement moral et civique est organisé au sein des 3 heures hebdomadaires réservées à l'histoire-géographie puis au sein des 3 heures 30 en troisième.

L'Enseignement Moral et Civique (EMC) est l'un des axes forts de la réforme du collège de 2016.

Il ne doit pas être conçu comme une « matière à part », mais comme un enseignement qui articule toutes les autres. À ce titre, plusieurs enseignants peuvent en avoir la charge. La vie scolaire contribue elle aussi à cet enseignement.

L'enseignement moral et civique a pour objectif de transmettre aux élèves des valeurs communes et partagées au sein de la République, telles que la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Cet enseignement vise à donner aux élèves les clés nécessaires à **la vie en collectivité**, tout en acceptant des convictions et des points de vue différents.

Les élèves développent en particulier des compétences essentielles pour adopter progressivement un comportement citoyen : aiguiser leur esprit critique, acquérir des comportements réfléchis, être responsables de leurs actes, coopérer, devenir autonome.



Ces valeurs et **principes républicains** sont inscrits dans plusieurs textes fondateurs que les élèves devront bien connaître à l'issue du collège : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la Constitution de la V^e République, par exemple.

Pour cela, les élèves pratiquent des activités variées : discussions, argumentation lors de **débats**, projets communs, travaux interdisciplinaires, exposés, recherches, utilisation des ressources numériques.

LES ATTENDUS DE FIN DE CYCLE 4

La sensibilité : soi et les autres

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Se sentir membre d'une collectivité.

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux, en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

L'ÉVALUATION

L'évaluation doit, comme c'était le cas à l'école élémentaire, **accompagner les progrès de l'élève et valoriser les réussites**. Elle n'est pas là pour sanctionner, mais bien pour aider l'élève à progresser.

LE LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMÉRIQUE

Afin de rendre plus accessibles les résultats des évaluations des élèves, un document unique est mis en place, à l'échelle nationale pour la rentrée 2016 : le **livret scolaire unique numérique**.

Ce livret assure une continuité dans le suivi de l'évaluation de chaque élève sur l'ensemble de sa scolarité.

Il rassemble des bulletins périodiques afin d'évaluer la progressivité des connaissances et compétences acquises. La progression de l'élève dans la maîtrise du socle commun s'effectue en référence à une échelle qui comprend quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Une fiche à la fin du CE2, de la 6^e et de la 3^e dresse un bilan global sur les huit grandes composantes du socle commun.

Les éléments du programme sur lesquels votre enfant est évalué sont désormais indiqués sur le bulletin.

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposent ainsi d'un dossier plus simple, constitué d'une trentaine de bulletins, conservé et consultable en version numérique tout au long de la scolarité.

The image shows a sample page from the Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN). It features a header with the French flag and the text 'Ministère de l'Éducation Nationale' and 'Direction de l'évaluation, de la prospective et de la recherche'. Below this is a section for 'Niveau scolaire (année scolaire)' and 'Niveau (Niveau)'. The main part of the page is a table with columns for 'Niveau' and 'Date'. The table lists various subjects and competencies, such as 'Langue vivante', 'Langue maternelle', 'Mathématiques', 'Sciences', 'Arts', 'Éducation physique et sportive', 'Langue étrangère vivante', 'Éducation civique, juridique et sociale', 'Langue des signes', 'Langue régionale', 'Langue des signes', 'Langue régionale', 'Langue des signes', 'Langue régionale'. To the right of the table, there are several sections with headings: 'Évaluation et progrès (indicateurs - points obtenus et maîtrise de l'élève)', 'Autonomie personnelle - autonomie scolaire et implication de l'élève', 'Autonomie personnelle - maîtrise de l'usage et de l'écriture de l'élève', 'Autonomie personnelle - maîtrise de l'usage et de l'écriture de l'élève', 'Autonomie personnelle - maîtrise de l'usage et de l'écriture de l'élève', 'Autonomie personnelle - maîtrise de l'usage et de l'écriture de l'élève', 'État de l'acquisition des connaissances et compétences', 'Constatations dans le livret', and 'Bilan de l'élève'. Each section contains text and checkboxes for tracking progress.

LES NOTES

Les notes ne sont pas supprimées et la liberté est laissée aux équipes enseignantes qui peuvent choisir, dans le projet d'établissement, de les utiliser ou non. Ainsi, les « collèges sans notes¹⁷ » pourront poursuivre leur expérience.



Une clé en plus

*Si un élève se trouve pendant un certain temps en rupture d'apprentissage, le **redoublement** peut être envisagé à titre exceptionnel. Il est proposé par le chef d'établissement sur avis du conseil de classe. Les parents doivent donner leur accord écrit à cette décision. L'équipe pédagogique met alors en place un accompagnement spécifique¹⁸.*

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

À la fin du collège, tous les élèves passent le Diplôme National du Brevet (DNB). Cet examen **valide la formation suivie tout au long de la scolarité**, sans pour autant déterminer l'orientation future. Les élèves sont alors mis, pour la première fois, en situation d'examen. À la rentrée suivante, ils poursuivront leur scolarité en classe de seconde générale et technologique, en seconde professionnelle ou en première année de CAP¹⁹. Certaines formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage. Le Brevet des collèges est un passage, un rite, un diplôme dont les enfants sont fiers pour ceux qui l'obtiennent, un bon entraînement écrit et oral pour les futurs bacheliers...

L'examen se déroule anonymement et porte sur des sujets nationaux, assurant ainsi l'égalité de traitement entre tous les jeunes. Les correcteurs sont des professeurs de troisième qui se répartissent les copies au niveau de l'académie. À la rentrée 2016, l'organisation de l'examen, les matières concernées et le mode d'attribution du diplôme changent.

¹⁷ Un exemple de « collège sans notes » : <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=7634>

¹⁸ www.service-public.fr/particuliers/actualites/003411

¹⁹ www.education.gouv.fr/cid23974/que-faire-apres-la-troisieme.html